

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 441

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

N° 2023-07-03

Séance du 22 septembre 2023

L'an **deux mil vingt-trois**

Et le vingt-deux septembre

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Nathalie LE GALL, M. Marcel OLLIER, Mme Maryvonne PRADEL.

Absent excusés : /

Absents : M. Sylvain OLLIER, Mme Nathalie LAVAL.

Date de la convocation : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**OBJET : RENOVATION LOGEMENT TRANCHE 1 – DEMANDE D'AIDE
DEPARTEMENTALE AU TITRE DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE
2023-2025**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet relatif aux travaux de Rénovation Logement. Le coût total de l'opération est de 628.12 € HT. Les travaux sont situés au logement du 1^{er} étage, au n° 6 Veyrières.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De solliciter l'octroi d'une première tranche de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025.

Les modalités de financement sont les suivantes :

- 25.00 % d'aide au titre du Contrat de Solidarité Communale 23-25 soit 157.03 € de subvention pour un montant de 628.12 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré :

- Arrêté le plan de financement de l'opération comme suit :

Aide Départementale TRANCHE 1	25.00 %	157.03 €
Fonds libres et/ou emprunt	75.00 %	471.09 €
TOTAL € HT		628.12 €

- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Désigne Madame le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Votants : 09	Pouvoirs : 0	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/10/2023
019-211914106-20230922-2023_07_03-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le .03.10./2023
Et de la publication le .03.10./2023
A MONESTIER-MERLINES, le .03.10./2023

Le Maire,



RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/10/2023
019-211914106-20230922-2023_07_03-DE